

Villa escale océane

Conditions de réservation et de vente Villa Escale Océane

Article 1 – Durée du séjour

L'hôte signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Réservation

< Les prix s'entendent par nuit pour 2 personnes, petits déjeuners inclus.

< Réservation 2 nuits minimum.

< La réservation devient effective après réception du contrat daté et signé ainsi que le versement de la totalité du prix de la chambre pour une seule nuit, ou de 30% d'arrhes du montant total pour un séjour de plus de deux nuitées. Les règlements se font par virement bancaire (un RIB vous sera envoyé par mail). Ce paiement vous permet de confirmer votre réservation. Sans versement de l'acompte, la chambre ne pourra pas être conservée.

< Le présent contrat est établi pour deux personnes par chambre. Si le nombre de voyageurs n'est pas conforme, le propriétaire est en mesure de les refuser. Aucun remboursement ne pourra être envisagé dans ce cas et le solde total du séjour reste dû.

< Le solde de la chambre ainsi que la taxe de séjour de 0.88 €/ nuit / est à régler sur place à votre arrivée. Nous n'acceptons pas les cartes bancaires, ni les chèques.

< La configuration de la chambre ne permet pas d'ajouter un lit d'appoint.

< Chambre non-fumeur pour un confort maximal dans la villa, le jardin et le bord de la piscine.

< La piscine est chauffée dès fin mai à fin septembre, selon la météo.

< Durant la haute saison, du 1^{er} juillet au 30 Août, pour les réservations intervenant moins de 7 jours de la date d'arrivée, la totalité du séjour sera exigé.

< Paiement : virement bancaire ou espèces.

Article 3 – Annulation du séjour par le client

Toute annulation doit être notifiée par Courriel et justifiée de la bonne réception par le propriétaire.

< Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité.

< Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date d'arrivée, la totalité de l'acompte restera acquise à La Villa Escale Océane.

< Si l'hôte ne vient pas ou omet d'annuler sa réservation (Article 1590 du code civil), le contrat est résilié et l'intégralité de l'acompte reste acquis au propriétaire. Le propriétaire peut alors disposer de la chambre.

< Si l'hôte ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et nous nous réservons le droit de disposer de la chambre d'hôte. Le montant de l'acompte versé reste acquis à la Villa Escale Océane.

< Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

< Toute modification dans les dates de réservation n'est possible qu'après l'accord de la Villa Escale Océane.

Article 4 – Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 5 – Annulation du séjour par le propriétaire

Si avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer l'hôte. L'hôte sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Article 6 – Horaires

< Les arrivées se font entre 17h00 et 19h00 pour la remise des clés. Pour une arrivée après 19h00, merci de nous le spécifier impérativement par téléphone (06 12 04 63 19). Dans la mesure du possible, merci de ne pas arriver après 22h30.

< La chambre doit être libérée au plus tard à 11h00 le jour du départ.

< Les petits déjeuners sont servis de 8h30 à 10h00.

Article 7 – Règlement du solde de la chambre d’hôte

Le solde du séjour est à régler le jour d’arrivée de l’hôte par chèque ou espèces. Les cartes bleues ne sont acceptées.

Article 8 – Animaux de compagnie

Nos amis les animaux ne sont pas invités à séjourner parmi nous.

Article 9 – Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de la Villa Escale Océane, le respect d’un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer dans l’enceinte de la propriété, ni à l’intérieur des chambres. Le client s’engage plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées et celles qui s’imposent à tous dès lors que l’on vit en communauté.

L’hôte s’engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable. La cuisine du propriétaire n’est pas laissée à la libre disposition des hôtes.

La Villa Escale Océane n’acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu’en soit la cause.

Par mesure d’hygiène et de propreté, l’hôte n’est pas autorisé de prendre ses repas à l’intérieur des chambres.

Article 10 – Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L’acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l’acompte versé.

Article 11 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d’autres sociétés ou organismes.

Merci de retourner ce règlement daté et signé :

. Par courrier à : Villa Escale Océane, Isabelle Bordet, 5 Rue de la Paix – 17340 Châtelailon-Plage

. Par mail : contact@escaleoceane.com

. Par téléphone : 06 12 04 63 19

Nom :

Prénom :

Adresse :

Portable :

Adresse électronique :

Date d’arrivée et heure approximative :

Date de départ :

Bon pour accord

Date et signature de l’hôte